

ENSEMBLE,
SOUTENONS
NOS ENTREPRISES

LE NUMÉRIQUE POUR PROTÉGER NOS ARTISANS ET COMMERÇANTS



5 000 à 10 000 € pour financer votre plateforme de commerce en ligne

Des prestataires immédiatement opérationnels

Jusqu'à **500 €** d'aide directe à vos artisans et commerçants

+ INFOS > 03 59 75 01 00

Retrouvons-nous sur :

www.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

L'aide au **DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EN LIGNE** est destinée à vous permettre de financer des solutions collectives de vente en ligne immédiatement opérationnelles afin de soutenir vos entrepreneurs et de limiter l'impact de la crise sur leur activité.

Pour vous accompagner dans cette démarche, une liste de prestataires offrant des solutions digitales en Hauts-de-France est à votre disposition, parmi lesquels 9 d'entre eux proposent des outils rapidement mobilisables :

hautsdefrance.cci.fr/digitalisation-commerce/

Ces solutions mutualisées offrent une forte **visibilité territoriale** et constituent un **modèle économique** durable à condition de réunir au moins 50 à 70 commerçants pour assurer des flux importants de **visiteurs** et garantir ainsi la **satisfaction** de vos artisans et commerçants (valeur indicative).

Cette aide au **DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EN LIGNE** est complétée par **une aide individuelle directe** aux artisans, commerçants et entreprises de l'ESS qui développent la vente en ligne ou le « commander - emporter » d'un maximum de 500 euros.

Ces nouvelles aides s'ajoutent aux dispositifs existants (Booster TPE volet digital, aides INAC Innovation Numérique pour les Artisans et Commerçants et INESS Innovation Numérique pour les entreprises de l'ESS, plan cybersécurité, programme « Centre Ville Centre Bourg »...) **afin de faire du développement numérique de nos entreprises une solution pérenne par-delà la crise.**

Plus d'infos sur : entreprises.hautsdefrance.fr/transnum

POUR QUI ?

- > les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les pôles métropolitains
- > les groupements ou collectifs d'entreprises (représentés par une structure porteuse), les associations locales, les unions commerciales, les organisations professionnelles

POUR QUOI ?

- > financer le déploiement d'une solution collective de commerce en ligne comprenant un service de « commander-emporter » au bénéfice des artisans et commerçants de votre territoire ou de votre structure
- > concerne toute solution initiée entre le 1/10/2020 et le 31/12/2021

COMBIEN ?

- > aide sous forme de **subvention**
- > **5 000 euros** forfaitaires pour tout investissement jusqu'à 10 000 euros, dans la limite des dépenses engagées restant à charge
- > 50% du coût avec un plafond de **10 000 euros** pour tout investissement supérieur à 10 000 euros

COMMENT ?

- > demande à saisir sur la plateforme : aidesenligne.hautsdefrance.fr
- > versement en deux fois : **50% du montant dès la notification de l'aide et solde sur présentation des factures acquittées.**

Plus d'informations :

03 59 75 01 00

commerceenligne@hautsdefrance.fr